



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

**Affaire n°05-191218 : Commission de contrôle de gestion
des listes électorales / désignation des membres**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 DÉCEMBRE 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **23**

Absent (s) : 02

Procuration (s) : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE PRÉSIDENT

Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY

L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie - Toussaint GRONDIN conseiller municipal à Alette ROLLAND - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM05-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 05-191218 :

Commission de contrôle de gestion des listes électorales / désignation des membres

La circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019, exige dans les communes de plus de 1000 habitants et dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement de créer une commission composée de 5 conseillers municipaux dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu lors du dernier renouvellement le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Néanmoins, les 2 autres conseillers municipaux composant la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal.

Comme le précise la correspondance de la Préfecture en date du 13 novembre dernier faisant référence à la circulaire du 12 juillet 2018, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas être membre de cette commission de contrôle. Ainsi les membres de la commission électorale actuelle (JACQUEMART Jasmine, VITRY M Lucie, LEGER Victorin, BOYER Eric Hugues et IGOUFE Sabine) ne pourront donc pas être proposés.

Dans notre commune, 3 listes ont obtenu des sièges :

- Union des Volontaires pour le Redressement Palmiplainois : 21 sièges soit **3 membres**
- Alon Continué Ansam : 5 sièges soit **1 membre**
- La Plaine Autrement : 3 sièges soit **1 membre**

Propositions pour la liste UVRP :

- ROBERT Jean-Noël
- DORO Ghislaine
- DIJOUX Marie Joséé

Proposition pour la liste Alon Continué Ansam :

- SAINT-LAMBERT Jean-Luc

- Proposition pour la liste La Plaine Autrement :

- PAYET Johnny

Les membres de la **commission de contrôle** prévue par l'article L.19 nouveau du code électoral chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre, **sont nommés par le Préfet** au plus tard le 10 janvier 2019 selon les modalités précisées à l'article R.7 nouveau du code électoral.

Pour sa première réunion précédant un scrutin, la commission de contrôle examinera prioritairement les inscriptions et radiations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2019.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 abstention (MOGALIA MéliSSa) :


Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM05-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

- DÉSIGNE les membres de la Commission de contrôle de gestion des listes électorales selon le tableau ci-après :

Liste UNION DES VOLONTAINES POUR LE REDRESSEMENT PALMIPLAINOIS	Liste Alon Kontinué Ansam	Liste La Plaine Autrement
<ul style="list-style-type: none"> - ROBERT Jean-Noël - DORO Ghislaine - DIJOUX Marie Josée 	<ul style="list-style-type: none"> - SAINT-LAMBERT Jean-Luc 	<ul style="list-style-type: none"> - PAYET Johnny

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme


 LE PRÉSIDENT,
 JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20181219-DCM05-191218-
 DE
 Date de télétransmission : 21/12/2018
 Date de réception préfecture : 21/12/2018